

ARRETE PROVISOIRE n° 26-194
INTERDISANT LE STATIONNEMENT
Parkings « COMPLEXE DES ORMEAUX »
A l'occasion du Summer Games Tour 2026

Le Maire de la Ville de JARD SUR MER,

VU la Loi n° 82.213 de mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-3, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-9,

VU la Loi 79-587 du 11/07/79 relative à la notification des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'Administration et le Public, complétée par la Loi n° 86-76 du 17/01/86,

VU le décret n° 60-226 du 29 février 1960 relatif au disposition de contrôle de la durée de stationnement dans les agglomérations et les textes pris pour son application,

VU l'arrêté interministériels du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'animation Summer Games Tour organisée par la ville de Jard sur Mer du 28 au 29 juillet 2026,

CONSIDÉRANT que le stationnement des véhicules sur la totalité du parking haut et une partie du parking bas du complexe des Ormeaux à l'occasion du Summer Games Tour 2026 présente une gêne certaine et qu'il convient, en conséquence, de l'interdire.

ARRETE

Art. 1 - Le stationnement sera interdit sur la totalité du parking haut du complexe des Ormeaux **du lundi 27 juillet à 20h00 au mercredi 29 juillet 2026 à minuit.**

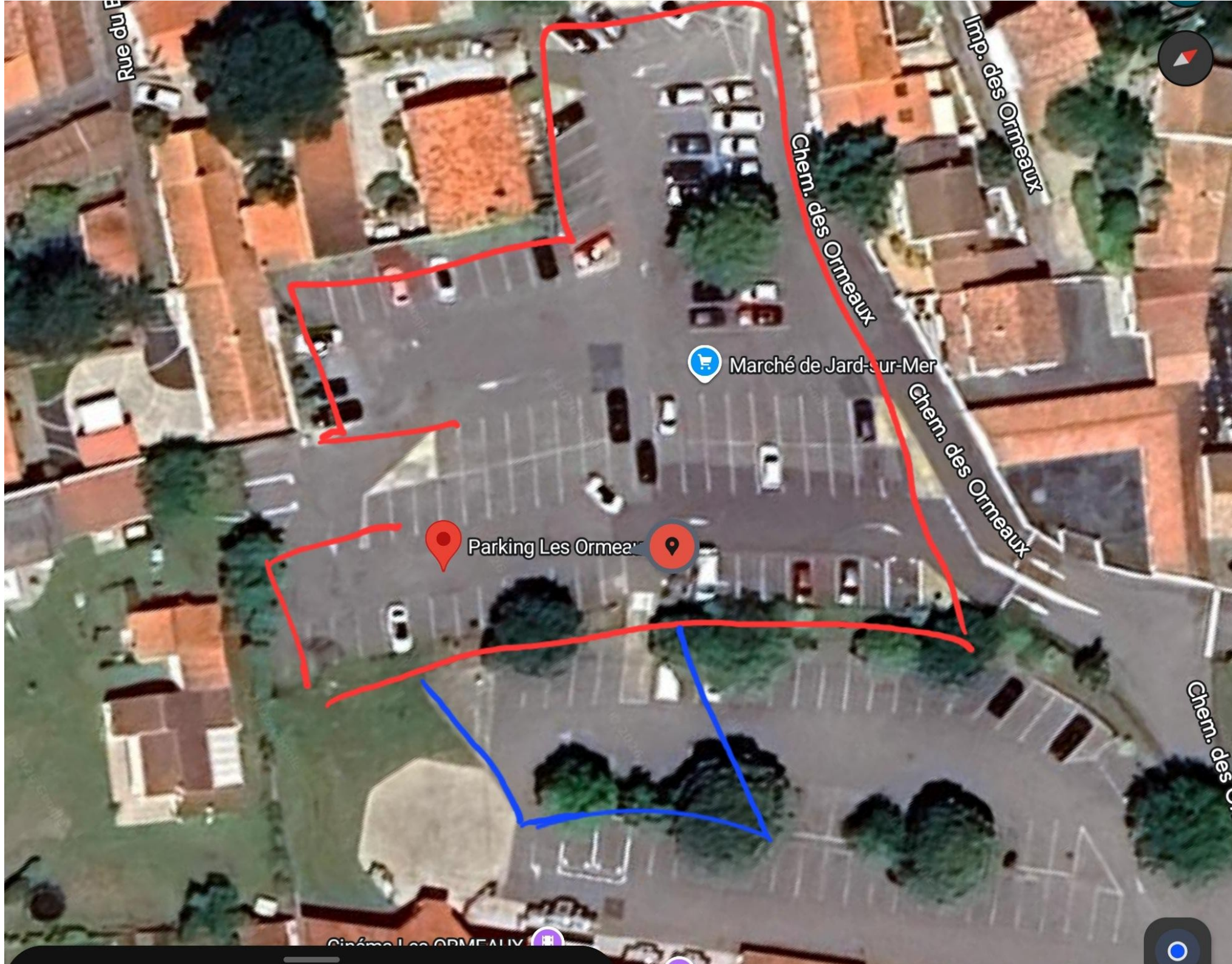
Art. 2 - Le stationnement sera interdit sur une partie du parking bas du complexe des Ormeaux (à proximité des escaliers) **du lundi 27 juillet à 14h00 au mercredi 29 juillet 2026 à minuit.**

Art. 3 - La mesure édictée dans le précédent article fera l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière et comportant notamment un panneau de type B6 (stationnement interdit).

Art. 4 - La signalisation sera mise en place par et sous la responsabilité des organisateurs

Art. 5 - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Talmont, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation également adressée à Madame la Sous-préfète des Sables d'Olonne.

Fait en Mairie de Jard-sur-Mer,
Le Maire, Par délégation Dominique LANGLOIS
Adjointe déléguée à la sécurité.



Rue du B

Chem. des Ormeaux

Imp. des Ormeaux

Marché de Jard-sur-Mer

Chem. des Ormeaux

Parking Les Ormeaux

Chem. des Ormeaux

Cinéma Les ORMEAUX